

Entreprises et administration publique

Pandémie de la COVID-19 – Échéances suspendues concernant la transmission de documents et d'informations

18 mars 2020 – En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, l'Office québécois de la langue française souhaite vous informer des mesures suivantes.

Pleinement conscient de vos défis, l'Office a pris la décision de suspendre les échéances des demandes déjà formulées. De nouvelles échéances seront fixées ultérieurement.

De plus, l'Office vous informe que, à moins de situations particulières, aucune nouvelle demande, par exemple de visite, d'analyse de la situation linguistique, de programme, de plan d'action ou de rapport, ne vous sera acheminée.

L'Office tient à vous assurer de son engagement à maintenir un service de qualité. Il a pris les mesures nécessaires pour répondre aux demandes urgentes tout en veillant à la sécurité de son personnel. Des délais supplémentaires sont à prévoir dans le traitement des dossiers. Cependant, pour toute question, n'hésitez pas à contacter la conseillère ou le conseiller en francisation responsable de votre dossier.

L'Office vous remercie de votre compréhension.